



## INFORMATIONS LIGUE

### Décision prise lors de l'Assemblée Générale de de ligue concernant les accompagnants lors des compétitions benjamin

Suite aux Assises Fédérales tenues les 24 et 25 Avril 2026, il a été débattu de la pertinence de limiter ou interdire les interventions des accompagnants auprès des compétiteurs sur la catégorie benjamin.

Il s'agit notamment de lutter contre la recrudescence des incivilités au bord des tatamis (contestation arbitrale).

#### MISE AU VOTE : compétition Benjamins

Souhaitez-vous maintenir l'intervention des accompagnants durant le combat

2 choix possibles :

- ⇒ 1- OUI : pause à mi-temps (15 secondes)
- ⇒ 2 - NON : interdiction pendant le combat

Dans tous les cas, les accompagnants conservent leur droit d'intervention auprès des combattants avant et après le combat

Lors de son Assemblée Générale du 30 mai 2026 – les élus ont voté pour la résolution :

#### Résultats du vote :

- Proposition 1 – OUI : 330 voix
- Proposition 2 – NON : 600 voix

Nous offrons la possibilité à l'Assemblée de s'exprimer sur la volonté de rester sur la formule actuelle :

#### Résultats du vote :

- Possibilité de rester comme c'est aujourd'hui – 525 voix
- Proposition 1 – OUI : 0 voix
- Proposition 2 – NON : 405 voix